

La FSU vous accompagne et vous défend au quotidien

Vous vous posez des questions sur vos droits, sur l'action à mener, sur l'interlocuteur à contacter...? Les syndicats de la FSU sont organisés en différents échelons, ce qui permet à la fois d'intervenir rapidement auprès de l'Administration mais aussi d'être présent·es au plus près des collègues et du terrain.

→ Retrouvez nos contacts en scannant le QR code ci-contre ou via r.snes.edu/VERcontacts.



MUTATION, CARRIÈRE, SALAIRES, ANNÉE DE STAGE...

Pour toutes ces questions, contactez la section académique (S3) :

	Mutation, carrière, salaire...	Stagiaires, concours...
SNES-FSU	s3ver@snes.edu — 01 41 24 80 56	stagiaires@versailles.snes.edu — 01 41 24 80 56
SNEP-FSU	corpo-versailles@snepfsu.net — 06 74 85 72 81	stagiaires-versailles@snepfsu.net
SNUEP-FSU	snuepversailles@gmail.com — 07 60 18 78 78	

Nos sites internet

versailles.snes.edu / snepfsu-versailles.net / versailles.snuep.fr. Vous y trouverez les informations des départements mais aussi toute l'information sur l'action, la carrière, les mutations, les catégories...

Les réseaux sociaux

Pour ne manquer aucune information : suivez-nous !

@SNESVersailles / @SnepFSU / @SnuepVersailles

Nos publications

Nous réalisons de nombreuses publications pour vous informer tout au long de l'année. Vous les retrouvez sur nos sites (voir ci-dessus) dans les rubriques « Publications ». N'hésitez pas à vous y référer !



Nos stages académiques, réunions et collectifs

Pour s'informer, se former, débattre et agir, venez participer aux stages, collectifs et réunions que nous organisons. Réunions spécifiques pour les stagiaires, CPE, TZR, contractuel·les... stages sur des sujets variés comme l'Éducation prioritaire, les salaires, les mutations, la santé au travail, le droit à la formation, la pédagogie des APSA... le programme est riche et varié. Toutes les informations sur nos sites (voir ci-dessus) dans les rubriques « Stages et réunions ».



Les instances académiques

En instances académiques (CSA, F3SCT, CAPA, audiences...), vos représentant·es FSU luttent au quotidien pour les moyens, les conditions de travail et d'exercice, les droits des personnels...

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT, PROBLÈMES LOCAUX, CA, HIMS...

Pour toutes ces questions, contactez votre section départementale (S2) :

	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Val d'Oise
SNES-FSU	snes78@versailles.snes.edu 07 56 85 58 96	snes91@versailles.snes.edu 06 88 98 42 14	snes92@versailles.snes.edu 07 60 40 31 66	snes95@versailles.snes.edu 06 07 42 37 74
SNEP-FSU	s2-78@snepfsu.net 06 10 30 90 14	s2-91@snepfsu.net 06 69 49 82 25	snep.fsu92@gmail.com 06 70 50 92 25	snep95@gmail.com 06 43 71 45 95
SNUEP-FSU	snuepversailles@gmail.com — 06 52 12 95 99			

Stages départementaux

Pour s'informer, se défendre : venez nombreux·ses aux stages proposés par nos sections départementales sur le CA, les droits des personnels, le néo-management... Inscriptions sur nos sites / rubrique « Stages et réunions ».

HMIS

C'est un droit de tout personnel, stagiaire, titulaire ou non, de participer à une heure mensuelle d'information syndicale (HMIS). Pour tout conseil ou une aide pour l'animation, n'hésitez pas à contacter votre section départementale.

Les instances départementales

En instances départementales (CDEN, CSA-D, F3SCT-D, CDAS, conseil médical), vos représentant·es FSU interviennent et agissent pour améliorer le fonctionnement et l'organisation du Service public d'Éducation, pour les moyens accordés aux établissements (DHG, postes, assistance éducative), la prévention et la santé au travail, les aides financières, les situations individuelles de maladie professionnelle ou accident de service... Pensez à les informer régulièrement de votre situation.

La FSU vous accompagne et vous défend au quotidien

À quoi bon se syndiquer ? Une vraie question, alors que bien des décisions politiques sont prises à rebours de nos combats ! Justement, dans un contexte de régressions sociales, de casse du Service public et d'attaques contre les droits des personnels (réformes rétrogrades du système éducatif, absence de revalorisation, renvoi systématique au local, destruction du paritarisme, Pacte, réforme des retraites, de la protection sociale, mise à mal des solidarités...), renforcer notre outil syndical est plus que jamais indispensable ! L'adhésion à nos syndicats de transformation sociale nous donne les forces nécessaires pour construire l'action collective, pour les luttes, pour défendre nos droits et porter la voix de la Profession.

L'ACTION COLLECTIVE, POUR QUOI FAIRE ?

De nombreuses actions locales, impulsées par les syndicats de la FSU, permettent d'obtenir des avancées, quand elles rassemblent les personnels. Au niveau national, les mobilisations de ces dernières années, souvent menées dans un cadre intersyndical (contre la réforme des retraites, pour les salaires et les conditions de travail, pour les AED et les AESH, contre l'extrême droite...), montrent l'importance des actions unitaires, pour faire masse, rendre visibles et faire aboutir nos revendications. Le contexte économique, social et politique impose une réflexion sur les modalités de l'action collective et les conditions de sa réussite, réflexion à laquelle sont associées les adhérents des syndicats de la FSU, qui sont organisés démocratiquement.

JE ME SYNDIQUE... SEULEMENT EN CAS DE BESOIN ?

Adhérer à nos syndicats est, certes, un acte de défense individuelle, mais c'est aussi un moyen de les renforcer comme outil de défense collective. Se syndiquer, c'est aussi se donner les moyens, collectivement, de peser dans les débats publics, d'assurer l'aide et le conseil indispensables à d'autres collègues. Se syndiquer, c'est donc appliquer une forme de solidarité professionnelle.

Merci infiniment d'avoir pris soin de m'écrire une réponse détaillée : j'y vois beaucoup plus clair et cela m'est d'une grande aide pour aiguïser ma réflexion.

Alice R.

GRÈVE, ADHÉSION À UN SYNDICAT : DES DROITS POUR LES STAGIAIRES ?

Les stagiaires ont les mêmes droits syndicaux que les titulaires, notamment le droit d'adhérer à un syndicat, le droit de grève, les droits à autorisation d'absence et à congés pour formation syndicale. Les stagiaires ont le droit de participer à un stage organisé par un syndicat représentatif (comme le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU) dans la limite de 12 jours ouvrables par an en conservant leur rémunération intégrale et sans être contraints de remplacer les heures non effectuées de leur service

Je vous remercie très sincèrement d'avoir soutenu ma requête durant toutes les étapes et d'avoir indéfectiblement soutenu mon dossier durant la CAPA. Merci à tous donc pour votre engagement total et votre soutien.

Hortense B.

DES SYNDICALISTES DÉCONNECTÉS DU TERRAIN ?

Faux ! Toutes et tous les militant·es du SNES-FSU, du SNEP-FSU et du SNUEP-FSU sont en exercice. Aucun·e n'est déchargé·e totalement. Nos militant·es sont donc d'abord vos collègues, qui connaissent le même quotidien que vous, dans les classes et les établissements. Toutes les organisations syndicales ne font pas ce choix mais, pour nous, pour mieux vous défendre, il est indispensable de ne pas se couper du terrain.

Je vous remercie pour votre réponse et pour l'aide apportée par les vidéos explicatives, les articles sur le site et les divers documents mis à disposition pour nous aider à mieux comprendre ce système très complexe des mutations intra-académiques.

Clément G.

VOTER AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ! POURQUOI ?

Renforcer la FSU en votant aux élections professionnelles, c'est choisir des représentant·es présent·es sur le terrain, engagé·es pour les services publics, pour l'attractivité de nos métiers et pour la transformation sociale. Actuellement majoritaire dans la quasi-totalité des instances (CSA, F3SCT, CAPA, Commissions d'action sociale...) la FSU y porte ses revendications pour l'École, pour la société et agit pour obtenir des avancées. Elle défend les droits et les conditions de travail de tous les personnels.



Se syndiquer, c'est déjà agir !

**SE SYNDIQUER,
C'EST AGIR POUR NOS MÉTIERS !**

**N'hésitez plus, rejoignez-nous
en adhérant dès maintenant en ligne !**



snes U.
F.S.U.
Versailles

U. SNEP
F.S.U.
Versailles

SNU!EP

U.
F.S.U.
LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL